

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 87 - du 31 octobre 2025



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Catherine Paugam-Burtz

Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

« Nous allons étendre nos relations avec les acteurs en région »

Dans un entretien exclusif, Catherine Paugam-Burtz détaille ses priorités dans quatre domaines-clés, que sont le bon usage du médicament, la lutte contre les pénuries, la maîtrise des vigilances sanitaires et le soutien à l'innovation. L'ANSM va aussi développer ses relations en région dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'ARS Centre-Val de Loire.

C'est la première fois que l'ANSM se déplace en région Centre-Val de Loire, qu'est-ce que cela signifie ?

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est une institution nationale. Elle ne dispose donc pas de représentation régionale propre, mais il est indispensable que ses actions soient relayées localement et nourries par les retours du terrain. Raison pour laquelle nous avons récemment initié une démarche de territorialisation de nos échanges avec les professionnels, les patients et la population générale, en nous appuyant sur les agences régionales de santé, avec lesquelles nous entretenons un dialogue synergique primordial pour renforcer la pertinence et les impacts de nos interventions. Inscrite dans notre contrat d'objectifs et de performance 2024-2028, cette stratégie territoriale est pleinement engagée, comme en témoignent les conventions de partenariat signées avec les ARS du Grand Est et du Centre-Val de Loire. Deux autres signatures sont attendues avant la fin de l'année en Ile-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté. Notre objectif est clairement affiché : construire des réponses concrètes, efficaces et adaptées aux enjeux locaux.

Quelles sont les pistes pour améliorer le bon usage des médicaments, notamment dans les EHPAD, plus exposés au risque iatrogène ? Comment outiller les professionnels de santé en première ligne ?

L'ANSM a notamment pour mission de garantir la sécurité et l'efficacité des médicaments et des dispositifs médicaux tout au long de leur cycle de vie. Elle est particulièrement impliquée sur des sujets sensibles, comme la promotion du bon usage et la prévention des risques liés aux mésusages, en lien étroit avec les autres institutions compétentes, dont la HAS et la CNAM. Un groupe de travail commun nous permet d'ailleurs de coordonner les actions, mais aussi de produire des [informations pédagogiques et des outils pratiques](#), destinés aux professionnels de santé et aux usagers. Sur le plan régional, l'ANSM travaille naturellement avec les [OMéDIT](#) avec

lesquels les collaborations seront renforcées dans le cadre des conventions de partenariat que nous signons avec les ARS. Particulièrement exposées au risque iatrogène, les personnes âgées en EHPAD sont une cible prioritaire, notamment en raison de la polymédication ou de la surprescription de certains traitements, qui multiplient les risques de chute. L'ANSM a réalisé une campagne ciblée sur le bon usage des benzodiazépines et soutient les initiatives de déprescription, comme celles menées par l'OMEDIT Grand Est. Ces actions ont un impact en termes de sécurité, de pertinence des soins et de coût. Elles doivent donc être poursuivies et développées.

Face aux pénuries de médicaments, quelle stratégie l'ANSM met-elle en place pour anticiper et sécuriser l'approvisionnement ?

La stratégie « anti-pénurie » est alimentée par des mesures spécifiques inspirées par deux objectifs prioritaires : prévenir les tensions et les ruptures, notamment en période de forte demande, et garantir la disponibilité continue des traitements indispensables aux patients. Conçu dans une logique proactive et participative, le plan hivernal permet une surveillance renforcée de quatorze molécules et plusieurs dispositifs médicaux essentiels face aux épidémies saisonnières (voir encadré). Industriels, grossistes-répartiteurs, pharmaciens, prescripteurs, associations de patients... Ce dispositif mobilise tous les acteurs de la chaîne de valeur, ce qui permet de disposer des données nécessaires au pilotage. A noter, cependant, la non-automatisation de certaines données. En constante évolution depuis trois ans, le plan hivernal pourra encore être amélioré, via une identification plus précoce des signaux faibles, ce que permettra probablement le déploiement du portail [DP-Ruptures](#). A plus large échelle, certaines dispositions réglementaires imposent aux industriels de constituer des stocks de sécurité de deux mois pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur dits MITM. Des mesures de gestion – interdiction d'exportation, contingentement, préparation magistrale, importation – sont également activées en cas de tension sur les approvisionnements. Les industriels qui ne respectent pas leurs obligations peuvent être [sanctionnés financièrement](#).

Quelles sont les priorités actuelles en matière de vigilances sanitaires, et comment sont-elles coordonnées avec les centres régionaux ?

L'ANSM assure une surveillance continue des produits de santé, qui repose en partie sur les

déclarations effectuées par les professionnels de santé, les patients et les usagers, via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables. Cette surveillance est complétée par des études pharmaco-épidémiologiques, notamment celles menées par [EPI-PHARE](#), mais aussi par une veille bibliographique nationale et internationale. Les déclarations sont centralisées par les Centres régionaux de pharmacovigilance et les Centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance, qui forment un réseau composé de trente structures régionales coordonnées par l'ANSM ; ce réseau est également en lien avec le comité de pharmacovigilance de l'Agence européenne du médicament (PRAC). Dans le cadre de ce suivi permanent, des enquêtes de pharmacovigilance sont régulièrement lancées pour approfondir le suivi de certaines molécules ou de certains risques, comme ceux liés aux agonistes du récepteur GLP-1, aux antalgiques ou aux vaccins. Nos intentions sont claires : assurer une vigilance scientifique rigoureuse, réactive et coordonnée pour garantir la sécurité des patients et adapter les mesures de gestion des risques en fonction des signaux détectés.

« Les personnes âgées en EHPAD sont une cible prioritaire, en raison de la polymédication ou de la surprescription de certains traitements . »

Comment l'ANSM entend-elle soutenir la recherche et l'innovation en région, notamment au sein des CHU ?

L'accès aux produits de santé innovants pour tous les patients fait partie de nos missions prioritaires. Cela passe par l'autorisation des essais cliniques, mais aussi par un meilleur soutien et accompagnement des porteurs de projet. Pour simplifier leur parcours et aiguiller leurs démarches, l'Agence a créé le « Guichet Innovation et Orientation ». Principalement destiné aux acteurs académiques, aux startups ou aux PME, le GIO propose plusieurs services, comme des avis scientifiques ou un accompagnement réglementaire permettant de garantir la conformité des plans de développement avec les exigences légales, afin de limiter les échecs liés aux dossiers incomplets ou non conformes. Cette structure organise également des réunions de pré-soumission pour vérifier la solidité du dossier et anticiper les ajustements nécessaires, en amont du dépôt officiel d'une demande d'essai clinique ou d'une autorisation de mise sur le marché. Gratuit et ouvert à tous, ce guichet unique doit faciliter et accélérer la mise sur le marché de traitements innovants, sûrs et efficaces.

NB : le CRPV de Tours, dirigé par le Dr Annie-Pierre Jonville-Bera, qui est également présidente de l'association des CRPV, est particulièrement engagé. C'est l'un des CRPV qui rend le plus d'expertises de pharmacovigilance à l'ANSM tous les ans. Il a notamment été l'un des deux centres coordonnateurs de toutes les enquêtes nationales de pharmacovigilance sur les vaccins Covid-19.

Pénuries hivernales de médicaments : une quatorzième molécule sous surveillance

Malgré un niveau de disponibilité plutôt rassurant, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé active son plan hivernal pour la troisième année consécutive. Un dispositif de santé publique qui permet de suivre, anticiper et gérer les tensions d'approvisionnement et les ruptures de stock des médicaments et des dispositifs médicaux les plus utilisés durant la saison hivernale. Principale nouveauté : une quatorzième molécule est placée sous surveillance – l'amoxicilline/acide clavulanique 1000 mg/125 mg – en raison des tensions observées l'an dernier. Certains dispositifs médicaux critiques, comme les matériels utilisés en réanimation pédiatrique et adulte ou les tests rapides d'orientation diagnostique, seront également suivis*. A l'instar des deux premières éditions, les indicateurs de disponibilité pour les traitements visés seront publiés chaque semaine. Des réunions mensuelles seront aussi organisées, en présence des associations de patients, des professionnels de santé et des acteurs de la chaîne du médicament, pour analyser la situation et décider collectivement des mesures nécessaires en cas de tension sur les approvisionnements, [conformément à la Charte d'engagement](#) signée par les parties prenantes en novembre 2023.

(*) Le plan inclut la surveillance de 75 dispositifs médicaux indispensables à la prise en charge des pathologies hivernales. Le suivi de ces dispositifs repose essentiellement sur les remontées de terrain et sur les alertes transmises par les professionnels de santé.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Catherine Paugam-Burtz directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

EN DIRECT DES TERRITOIRES

10 M€ pour soutenir les EHPAD et services à domicile en Centre-Val de Loire

Certification HAS : aidé par Qualiris, Le Courbat franchit plusieurs marches d'un coup

À Amboise et à Gien ça y est : on consulte le dossier médical personnel du patient qui arrive aux urgences !

Un jumeau numérique au service de l'éducation thérapeutique des patients

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1815,

c'est le nombre de déclarations de pharmacovigilance enregistrées en 2024 dans la région Centre-Val de Loire.

LA MÉTÉO SANITAIRE

Pathologies hivernales : toujours calme

EN BREF

Deux lits d'accueil de nuit à l'Ehpad Bellevue à Bourges

EN PRATIQUE

Tout ce qu'il faut savoir avant de partir en voyage avec des médicaments psychotropes ou stupéfiants

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Séminaire de prévention sur l'exposition des enfants et adolescents aux écrans

Journée des aidants à Senonches (28)

Journée régionale des référents en antibiothérapie à Parçay-Meslay (28)

Séminaire addictions, dépendances et comportement routier à Vineuil (41)

Conférence au CH de Blois sur les perturbateurs endocriniens

Forum de prévention des chutes à Janville-en-Beauce (28)

ON SE FORME

Recherche médecins volontaires pour une étude sur le déroulement pubertaire

LE COIN RH

IN MEMORIAM

Hommage au **Dr Daniel Desdouits**

Un séquenceur ADN à Orléans`
Inscription des PADHUE à l'université : le
CNG et les ministères publient une foire
aux questions
Une nouvelle opération pour traiter la
fibrillation auriculaire

EN DIRECT DES TERRITOIRES

**10 M€ pour soutenir les EHPAD
et services à domicile en
Centre-Val de Loire**



Face aux difficultés financières persistantes rencontrées par les EHPAD et les services à domicile, l'État renouvelle en 2025 son soutien exceptionnel de 250 M€ à l'échelle nationale.

**À Amboise et à Gien ça y est :
on consulte le dossier médical
personnel du patient qui arrive
aux urgences !**

En Centre-Val de Loire, 8,46 M€ seront attribués au titre de ce fonds d'urgence. L'ARS Centre-Val de Loire a souhaité aller plus loin en mobilisant 1,6 M€ supplémentaires de ses propres crédits, portant l'enveloppe régionale totale à 10,1 M€. Ce soutien vise à préserver la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes âgées les plus vulnérables, dans un contexte marqué par la hausse des coûts et les tensions budgétaires dans le secteur médico-social. Pour cibler les structures les plus en difficulté, les commissions départementales, mises en place dès 2023, ont examiné la situation financière de chaque établissement. Elles ont permis d'identifier en priorité les structures à risque de cessation de paiement ou présentant les premiers signes de fragilité. Au terme de ces travaux, 40 structures de la région bénéficieront d'un appui ponctuel pour restaurer leur équilibre financier et consolider leur activité. « *Ce soutien exceptionnel réaffirme l'engagement de l'ARS Centre-Val de Loire aux côtés des établissements qui accompagnent au quotidien les personnes âgées les plus vulnérables* », souligne Clara de Bort, directrice générale de l'ARS.

[Le tableau détaillant la répartition des aides entre les 40 structures bénéficiaires est disponible sur le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire.](#)



« *Les urgentistes du CH d'Amboise qui ont eu l'occasion de le tester ont été emballés !* », se félicite le Dr Jean-Michel Lemettre, médecin généraliste et président du GRADeS Centre-Val de Loire (le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé), qui s'est emparé d'un sujet sensible : la non consultation du DMP (Dossier médical partagé) dans les établissements hospitaliers. « *Les freins à l'utilisation du DMP sont identifiés depuis sa création, explique le Dr Jean-Michel Lemettre : en établissement, l'identification des professionnels de santé avec une carte*

Certification HAS : aidé par Qualiris, Le Courbat franchit plusieurs marches d'un coup



En janvier 2024, le résultat de la visite de certification de l'ESMR (Etablissement de soins médicaux et de réadaptation en addictologie) Le Courbat à Le Liège (37) a fait l'effet d'une douche froide: certification « *Nous n'avons pas vraiment compris l'importance des anomalies pointées par les experts-visiteurs qui ont conduit la Haute autorité de santé à émettre des réserves* », se souvient Marie Blanquart, responsable soins et logistique, en charge de la qualité de cet établissement de 56 lits. Quinze mois plus tard, en avril 2025 et après un nouvel audit de trois jours, l'établissement a obtenu sa certification avec mention. « *Entre temps, nous avons beaucoup travaillé !, insiste Marie Blanquart : nous avons procédé à une évaluation des pratiques professionnelles, avec des plans d'actions, des arbres décisionnel..* » Surtout, l'équipe Qualité a mieux pris la mesure des critères du référentiel, y compris ceux qu'elle avait peut-être sous-estimés au titre de

CPS physique est perçue comme trop complexe. De plus, l'absence d'interfaçage entre les systèmes d'information des hôpitaux en lecture alors que cet interfaçage existe aujourd'hui en alimentation, rend sa consultation difficile. » Le premier frein est en passe d'être levé : face à la montée des risques de cybersécurité, les professionnels de santé ont intégré l'idée qu'ils doivent systématiquement s'identifier avec leur carte CPS ou le e-CPS pour accéder aux plateformes nationales telles que DMP. Reste la question de l'interfaçage du DMP avec le système d'information des hôpitaux : pour la régler, le GRADeS est en train d'installer un RPA, (automatisation robotisée des processus) c'est-à-dire un petit robot qui conduit directement les urgentistes aux éléments importants du dossier médical du patient. « *Le DMP comporte une dizaine de dossiers constitués d'une centaine de sous-dossiers, détaille Dr Jean-Michel Lemettre. Grâce à ce petit robot, le professionnel de santé accède en seulement deux clics aux documents dont il peut avoir besoin. Pour les services d'urgences, nous en avons identifié six : le volet de synthèse médicale, l'historique des remboursements, la dernière ordonnance prescrite en ville, le dernier compte rendu d'hospitalisation, la dernière prise de sang et les directives anticipées. Il n'a qu'à s'identifier avec sa*

l'activité de réadaptation en d'addictologie comme la douleur et les médicaments à risques . « Pour satisfaire au référentiel, nous avons engagé plusieurs actions : j'ai suivi une formation d'IDEC (infirmier coordinateur), nous avons créé un COPIL Qualité, nous avons formé l'ensemble de nos équipes... » Avant ce deuxième audit, l'établissement s'est fait épauler par Qualiris, la structure régionale d'appui à la qualité (SRA) : « Isabelle Jaffrennou, la chargée de mission qui nous a accompagnés, m'a aidée à lire et comprendre le référentiel de certification, explique Marie Blanquart. Si je ne comprenais pas un critère, je pouvais l'appeler à tout moment. » Elle lui a surtout permis de mieux comprendre la philosophie de la certification : « Tout doit être formalisé : il faut apporter des éléments de réponses pour chaque critère du référentiel en continu.. » Si elle devait donner un conseil à ses homologues, ce serait de « préparer la visite de certification très en amont en prenant le référentiel à la lettre. » Et de se faire aider : Marie Blanquart a été épaulée par son adjointe, Estelle Henon « et l'accompagnement de Qualiris a été très précieux », indique Marie Blanquart. « Nous intervenons à la demande des établissements, nous les conseillons ou les alertons sur les points de vigilance, complète Brigitte Lecomte, directrice de Qualiris. Mais c'est bien l'équipe Le Courbat qui a fait tout le travail ! »

carte CPS ou e-CPS et renseigner l'INS (Identité nationale de sécurité) du patient. » Ce nouveau système sera pleinement opérationnel dans les jours à venir aux Urgences des CH d'Amboise et de Gien. Il sera ensuite déployé dans tous les établissements qui le souhaitent : centres hospitaliers et EHPAD notamment. « Le GRADeS est déjà sollicité par d'autres ARS et par l'APHP, qui sont très intéressés par ce nouveau dispositif », se félicite le Dr Jean-Michel Lemettre qui voit dans l'utilisation du DMP « un enjeu majeur pour le suivi des patients. » Un cercle vertueux se mettra alors en place : mieux le DMP sera alimenté, plus il sera consulté par tous les professionnels de santé...

Un jumeau numérique au service de l'éducation thérapeutique des patients



Dans les jours à venir, les collaborateurs de Santé EsCALE 41, l'espace de

coordination, d'appui, de liens et d'éducation pour la santé en Loir-et-Cher, vont expérimenter le jumeau numérique organisationnel dans le champ de l'Éducation thérapeutique du patient (ETP). Un jumeau numérique est la réplique virtuelle d'une organisation. Dans le cas présent, il s'agit d'un espace virtuel (de type metaverse) dans lequel les patients seront reçus pour des téléconsultations paramédicales et des ateliers collectifs d'éducation thérapeutique. Cela devrait favoriser la collaboration et la concertation professionnelle intra- et inter-organisations, rompre l'isolement des professionnels et faciliter l'accès à la santé et la prévention.

« *L'aller vers virtuel complète l'aller vers réel, notamment pour les personnes âgées ou en situation de handicap* », explique Philippe Adam Rodriguez, directeur général de Santé EsCALE 41. A terme, le Dispositif d'appui à la coordination (DAC) devrait également disposer d'un jumeau numérique pour organiser les staffs de concertation inter-établissements. L'étape suivante consistera à agréger au sein de cet espace virtuel tous les professionnels de l'autonomie, tous les guichets du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) ou encore tous les professionnels de parcours spécifiques.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

1815

C'est le nombre de déclarations de pharmacovigilance enregistrées en 2024 dans la région Centre-Val de Loire. En dix ans, le nombre a doublé puisqu'il était de 924 en 2014. Un signe fort de la mobilisation des professionnels de santé autour de la sécurité des médicaments.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Pathologies hivernales : toujours calme

Les pathologies hivernales sont sous contrôle en région Centre-Val de Loire :

bronchiolite : légère hausse du nombre de passages aux urgences mais l'activité reste comparable à celui observé l'an passé à la même époque. Mais dans l'ensemble de la France, les indicateurs sont en augmentation, avec un passage de l'Ile-de-France en épidémie.

grippe et syndrome grippal : stabilisation du nombre de consultations en médecine de ville. 19 passages aux urgences mais une seule hospitalisation ;

gastro-entérite : pénombre de consultations est en baisse. Activité faible aux urgences (63 passages, 9 hospitalisations) et à SOS Médecins (3 consultations).

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Deux lits d'accueil de nuit à l'Ehpad Bellevue à Bourges



Avec 620 chambres, les Résidences de Bellevue sont le plus grand EHPAD du Cher, avec ses six pavillons nichés dans un parc de Bourges. C'est aussi un établissement public, qui donne le ton dans le département : ce n'est pas un hasard s'il héberge le tout premier CRT (Centre de ressources territoriales) du Cher.

Il participe aujourd'hui à l'expérimentation engagée le 10 mars 2025 au plan national : créer un accueil de nuit « pour offrir une solution d'hébergement temporaire nocturne, répondant aux besoins ponctuels des bénéficiaires et de leurs aidants » et

Inscription des PADHUE à l'université : le CNG et les ministères publient une foire aux questions



Le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'espace lancent [une FAQ dédiée à l'inscription des PADHUE](#) (praticiens à diplôme hors Union européenne) aux universités. La FAQ clarifie notamment l'inscription administrative à l'université obligatoire pour les lauréats des épreuves de vérification des connaissances (EVC) ; l'affectation administrative au sein de la scolarité du 3e cycle (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes) ou de la structure de formation des sages-femmes est à respecter. Aussi, elle précise le rôle essentiel du coordonnateur ou référent pédagogique de la spécialité : suivi du praticien, adaptation du parcours de consolidation des compétences

proposer une solution intermédiaire entre le domiciliaire et l'institutionnalisation. Deux lits sont dévolus à cette expérimentation : « *Disponibles de 17h30 à 8h15, ils offrent une solution de répit aux personnes âgées et à leurs aidants, après une période d'hospitalisation par exemple, explique Jean-Charles Rochard, directeur départemental de l'ARS dans le Cher. Ils peuvent également constituer une transition utile, afin de laisser à une personne âgée le temps de s'habituer à une possible future vie en établissement. C'est souvent un moment redouté par tous alors qu'en zone rurale notamment, cette forme de socialisation peut être mieux vécue que l'isolement à domicile.* »

Un séquenceur ADN à Orléans



Le Laboratoire interdisciplinaire pour l'innovation et la recherche en santé d'Orléans (LI²RSO) implanté dans le CHU d'Orléans vient d'acquérir un séquenceur ADN à haut débit. Cet équipement de nouvelle génération va lui permettre de

(PCC), etc... En résumé : cette FAQ offre un repère opérationnel afin d'optimiser l'intégration des PADHUE et de garantir la qualité des parcours vers l'exercice plein de leurs professions.

Une nouvelle opération pour traiter la fibrillation auriculaire



A quelques jours de la Journée mondiale de l'AVC (le 29 octobre), le CH Jacques Cœur de Bourges annonce avoir réalisé une opération de pointe en cardiologie : l'électroporation des veines pulmonaires, destinée à traiter une forme d'arythmie cardiaque, la fibrillation auriculaire. L'arythmie est un enjeu de santé publique important : c'est l'une des causes de l'insuffisance cardiaque (70 000 décès et 150 000 hospitalisations par an) et la première cause d'AVC (30 % des cas).

L'électroporation permet une prise en charge plus efficace, avec moins de complications, car elle mobilise une énergie électrique spécifique aux cellules cardiaques. Par ce geste, seules les cellules à éliminer sont

développer des programmes de recherche en génétique médicale, en maladies infectieuses et dans l'étude des troubles du neurodéveloppement, avec un bénéfice direct sur la prise en charge de la population. Avec cet investissement stratégique de 1,3 M€, le CHU et l'Université d'Orléans, soutenus par la Région, le Département et Orléans Métropole, continuent à renforcer le lien entre soins, recherche et formation.

détruites. En revanche, les cellules saines environnantes sont protégées, ce qui évite certaines complications.

EN PRATIQUE

Tout ce qu'il faut savoir avant de partir en voyage avec des médicaments psychotropes ou stupéfiants

En cette période de vacances scolaires, il est bon de rappeler aux voyageurs que passer les frontières avec certains médicaments est soumis à conditions. Le classement d'un médicament en tant que psychotrope, stupéfiant ou assimilé varie suivant [le pays de destination](#).

Au sein de l'Espace Schengen*, toute personne résidant en France (quelle que soit sa nationalité) doit présenter une autorisation pour transporter des médicaments [stupéfiants](#) ou [psychotropes](#) (liste complète en cliquant sur les liens). Cette autorisation doit être demandée au moins 10 jours avant la date prévue du voyage : le voyageur doit renseigner [ce formulaire](#) et se présenter avec les originaux de ses ordonnances sur rendez-vous uniquement à la délégation de l'ARS de son département.

En-dehors de l'espace Schengen, chaque pays applique ses propres dispositions. Les autorisations doivent être demandés à [l'Agence nationale de sécurité du médicament](#) (ANSM).

Les attestations ne peuvent être délivrées pour des quantités correspondant à une durée de traitement ne dépassant pas la durée maximale de prescription autorisée. Pour des déplacements

de plus longue durée, le patient devra effectuer les démarches nécessaires à la prolongation de son traitement dans le pays d'accueil.

Pour en savoir plus : [ici](#).

* Allemagne, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

APPELS À PROJETS

Vous êtes kinésithérapeute libéral ou professionnel de l'HAD travaillant avec des libéraux : répondez à l'enquête « Etat des lieux des collaborations interprofessionnelles entre les kinésithérapeutes libéraux et les structures d'hospitalisation à domicile (HAD) ». Je suis salarié ou vacataire dans une structure [d'HAD](#) ou je suis [kinésithérapeute](#)

Santé mentale : déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

Création de 15 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) en EHPAD

Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

Création de missions départementales d'expertise et d'information en Communication Alternative et Améliorée

Expérimentation : accès direct des masseurs-kinésithérapeutes en CPTS

AU PROGRAMME

Séminaire de prévention sur l'exposition des enfants et adolescents aux écrans

L'ARS et la Préfecture de Loir-et-Cher, copilotes de la feuille de route départementale de prévention des addictions avec ou sans substances, organisent le **14 novembre** un séminaire consacré à l'impact des écrans dans la vie des enfants et des adolescents. De 13h30 à 17h15 au Centre hospitalier de Blois (salle polyvalente) Programme et inscription [ici](#).

Journée des aidants à Senonches (28)

Le Comité régional d'action sociale Agirc-Arrco, la Maison départementale de l'autonomie d'Eure-et-Loir, le Département ainsi que la plateforme de répit de l'EHPAD de Senonches organisent une journée consacrée aux proches aidants le **14 novembre**. De 10 h à 12 h et de 13h30 à 19 h à la salle des fêtes de Senonches. Programme et inscription [ici](#).

Journée régionale des référents en antibiothérapie à Parçay-Meslay (28)

Le Centre régional en Antibiothérapie (CRAtb) organise le **17 novembre** sa deuxième « Journée régionale des référents en antibiothérapie ». Cette journée est ouverte aux médecins et pharmaciens et prise en charge via InfectioDPC.

Maison des Sports de Parçay-Meslay (28)

Inscription [ici](#).

Conférence au CH de Blois sur les perturbateurs endocriniens

Conférence organisée le **20 novembre** par le Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement avec l'ARS sur les impact des perturbateurs endocriniens sur notre santé. Objectif : sensibiliser les professionnels de santé et de la petite enfance aux enjeux des perturbateurs endocriniens en donnant des faits scientifiques sur leurs mécanismes d'action, les modes d'exposition, les effets sur les grandes fonctions physiologiques et les moyens pour limiter notre exposition à ces molécules.

De 15 h à 17 h au CH de Blois (salle polyvalente) Inscription [ici](#).

Forum de prévention des chutes à Janville-en-Beauce (28)

« Si j'avais su, j'aurais pas chu » : le sous-titre de ce forum de prévention donne le ton de cet après-midi du **24 novembre** consacré à la chute de la personne âgée, avec un débat théâtral et des stands d'information en présence de professionnels. De 14 h à 18 h à l'Espace Thierry la Fronde de Janville-en-Beauce (28) Informations : 02 37 18 72 05

Séminaire addictions, dépendances et comportement routier à Vineuil (41)

Organisé le **18 novembre** par la coordination départementale de la sécurité routière de Loir-et-Cher avec la délégation départementale de l'ARS le mardi 18 novembre. Manifestation destinée aux élus, entreprises, professionnels du soin et associations de prévention.

A 13h30, 55 rue des Laudières, Vineuil (41)

Inscription avant le 6 novembre [ici](#).

**Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à [ARS-CVL-
COMMUNICATION@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr)**

LE COIN RH

In memoriam



Hommage au Dr Daniel Desdouits

« *Il va grandement manquer aux équipes médicales et au territoire* », a déclaré le Dr Hervé Mignot, président du Conseil territorial de santé, en hommage à Daniel Desdouits, décédé brutalement à l'âge de 62 ans. « Vous étiez bien plus que notre médecin de famille, vous faisiez partie de nos vies », a commenté une habitante de

Valençay dans le registre de condoléances.

Installé dans cette ville de l'Indre depuis 1991, Daniel Desdouits était un médecin généraliste engagé au service de la médecine libérale (Il a été président de la CSMF 36 et élu URPS), de

son territoire (il a participé à la création du Pôle Santé de Valençay puis de la MSP multi-sites Médival) et de la transmission (il était maître de stage universitaire et praticien hospitalier au SMR de Valençay, au sein de l'équipe d'appui départemental en soins palliatifs). « *Au-delà du confrère, du militant, du médecin dévoué avec qui je travaillais chaque jour, je perds aussi le père de mes deux enfants, un compagnon de route de nombreuses années (même si nos chemins personnels s'étaient séparés)* avec qui j'ai partagé de grands combats et de profondes convictions, déclare Dr Sylvaine Le Liboux, son ex-épouse. « *Daniel, ton professionnalisme, tes coups de gueule et ton humanité nous manquent déjà.* »

ON SE FORME

Recherche médecins volontaires pour une étude sur le déroulement pubertaire

PROSPEL (Premier observatoire des stades pubertaires en libéral) est un projet porté par l'Association française des pédiatres endocrinologues libéraux (AFPEL) : il s'agit d'une étude transversale, observationnelle du déroulement pubertaire effectuée dans les cabinets de pédiatrie et de médecine générale. Ce projet national vise à recueillir sur la période 2025–2027 des données actuelles sur le développement pubertaire des enfants, en lien avec les facteurs environnementaux et socio-économiques, afin d'améliorer le suivi et la prise en charge des pathologies pubertaires. Il repose sur la participation de médecins libéraux pédiatres et généralistes, formés spécifiquement à la démarche. En région Centre-Val de Loire, l'objectif est d'en recruter 42. Les dates de formation sont d'ores et déjà arrêtées : le 20 novembre à Tours et le 27 novembre à Orléans, à partir de 20h. Afin d'échanger sur la mise en œuvre du projet dans notre région et de faciliter le recrutement de professionnels, l'AFPEL propose un temps d'échange le lundi 3 novembre à 12h30 en visioconférence. Lien de connexion [ici](#).

LA SANTÉ RECRUTE



Médecin à Huisseau-sur-Mauves

Conseiller médical, référent qualité et sécurité des soins

Pilote coordonnateur des évènements indésirables- qualité et sécurité des soins

Responsable de l'unité données de santé H/F

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 87 du 31 octobre 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)